



Lettre des élus FSU du CT de l'UCA

n°38 – janvier 2022

Conformément à leurs engagements, les élu(e)s FSU au **Comité Technique de l'UCA** vous adressent un compte-rendu de leurs interventions à la suite du CT qui s'est tenu le **7 janvier 2022 en viso**.

1) Situation sanitaire

Nous a été présentée la note envoyée **le matin même** à tous les personnels.

FO et la FSU signalent la surcharge de travail entraînée par l'organisation des examens de substitution (pour les étudiants n'ayant pas pu passer leurs examens en raison du COVID) pour les services de scolarité et les enseignants et demandent des précisions sur le mode d'organisation de ceux-ci.

L'administration indique qu'il s'agit d'une décision ministérielle que l'UCA doit appliquer et que l'organisation sera déterminée au sein de chaque composante. Des précisions devraient être apportées rapidement. Aucune suspension des cours pour examens n'est envisagée a priori, de même que la mise en place de jauges ou de restrictions des horaires de certains services.

La FSU s'inquiète du nombre de cas (contact ou covid) chez les agents et demandent si les services pourront être maintenus (ouverture des BU notamment) et si tous les agents mis en travail à distance pourront être équipés. Elle a écrit au Président pour s'étonner de l'absence de réflexions pour envisager du télétravail ne serait-ce qu'un jour par semaine à la BU.

L'administration répond que la contamination sur le lieu de travail est faible et qu'il est important de respecter les gestes barrières. Si des fermetures ou réduction d'ouverture devaient être faites, cela serait décidé à l'échelle du service. De la souplesse doit être permise pour concilier le service et les contraintes du personnel. Contrairement à ce qu'il est indiqué dans la note, le formulaire de demande de matériel n'est plus accessible, il faut donc écrire à support.dsi@uca.fr.

2) Procédure et critères d'avancement des enseignants chercheurs

La Vice Présidente F. Paladian présente la nouvelle procédure et les critères d'avancement des Enseignants-chercheurs (EC). Un Groupe de travail de volontaires issu du CP2E et de l'INP s'est réuni pour harmoniser les critères d'avancement entre l'INP et l'UCA.

Elle rappelle que cette gestion locale des avancements n'a pas pour vocation de remplacer le CNU. Il s'agit d'une autre voie d'attribution des promotions (hors classe/ classe exceptionnelle) au niveau de l'UCA avec prise en compte non seulement du dossier

recherche mais aussi de l'engagement dans les activités pédagogiques, administratives et collectives.

Des commissions d'évaluation mixte (PR / MCF pour les dossiers MCF, PR pour les dossiers PR) évalueront les dossiers. Ces commissions sont disciplinaires : LLSHS / DEM ; SVSAE ; SF/SPI

En fonction de ce qui sera décidé au niveau national concernant l'avenir du rôle du CNU dans les promotions des EC à partir de 2023, cette nouvelle procédure pourrait n'être valable que pour 2022..

La FSU n'avait pas d'opposition aux critères proposés mais a affirmé son total désaccord avec les projets du gouvernement qui visent à supprimer les compétences de la Commission nationale des Universités (CNU) en termes de promotions.

Elle a fait la déclaration suivante :

La FSU a appris que le MESRI envisageait la suppression de l'avancement de grade pour les enseignants-chercheurs.es au niveau national opéré par le CNU en 2023. Cette mesure s'ajouterait à d'autres prévues dans le cadre de la LPR remettant fondamentalement en cause les missions de l'instance nationale qu'est le CNU (suppression partielle de la qualification, mise en oeuvre du RIPEC, repyramidage des postes d'enseignants-chercheurs.es) au profit d'une gestion essentiellement locale des carrières. La FSU s'opposera fermement à la mise en application éventuelle de ces mesures.

Vote : 7 Pour (FSU, SNPTES, SGEN) ; 2 Absentions (FO)

A la suite d'une question de la FSU concernant l'avenir des régimes indemnitaires des enseignants-chercheurs (RIPEC), l'administration répond que les primes PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche et PCA (prime pour charge administrative) sont amenées à être remplacées par la prime individuelle RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants-Chercheurs) instauré par la Loi de Programmation de la recherche (LPR) selon l'évaluation suivante :

- recherche 35 % ;
- pédagogique 35 %
- activités collective 20 %
- global 10 %

Le RIPEC est attribué pour 3 ans va faire l'objet d'un dialogue interne pour l'établissement des critères.

La FSU à travers le SNESUP s'est exprimée au niveau national **contre la mise en place du RIPEC**, primes fonctionnelles et à la performance, accentuant la concurrence entre EC, donnant plus de poids aux chefs de composante et se substituant à la demande d'une revalorisation globale des rémunérations via l'amélioration des grilles et la hausse du point d'indice.

3) Complément à la campagne d'emploi 2022

Il manquait un poste à la dernière campagne, il y a donc 35 et non 34 postes de BIATSS ouverts au concours. Le poste manquant était un poste de technicien bap J à l'école d'économie.

Vote pour à l'unanimité.

La FSU demande si le poste de magasinier de la BU Santé bientôt vacant apparaît à la campagne d'emploi.

L'administration indique qu'il va être occupé par un agent ITRF en reconversion, la décision finale sur ce poste intervenant à la prochaine campagne d'emplois.

La FSU a rappelé à la DRH qu'elle avait dit lors du dernier CT de ne pas vouloir modifier l'équilibre entre les 3 filières BIATSS (ITRF, AENES, Bibliothèques) ce qui serait contradictoire avec le choix fait ici. Les élus ont rappelé que les personnes réussissant un concours de la filière Bibliothèque étaient systématiquement affectées ailleurs (essentiellement en région parisienne) et qu'il fallait donc que les postes vacants soient ouverts aux agents de cette filière pour permettre leur mutation.

Tous les comptes-rendus des CT et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://www.snasub-clermont.fr/>

Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.

Eric Panthou
Bibliothécaire, BU Sciences
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Eric.panthou@uca.fr

Claude Mazel
Enseignant-chercheur Institut d'informatique
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire section science SNESUP UCA
mazel@isima.fr

Karine Rance
Enseignant-chercheur CHEC
Elue FSU Comité Technique (suppléante)
Karine.rance@uca.fr

Viviane Ravet
Enseignant-chercheur Biologie
Élue FSU Comité Technique (titulaire)
viviane.ravet@uca.fr

Orianne Vye
Bibliothécaire, BU INSPE Chamalières
Élue FSU Comité Technique (suppléante)
Co-secrétaire académique SNASUB-FSU
orianne.vye@uca.fr